

## COMPTE-RENDU : CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 30 septembre, les membres du Conseil Municipal de Damprichard se sont réunis sur convocation du 23 septembre par le Maire, Monsieur Anthony MÉRIQUE.

**Présents** : Alexandra CABOCEL, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Jacqueline DELAVELLE, Christelle DUQUET, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Virginie GARRET, Jean-Pierre JACOULOT, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Damien SCHELL.

**Absents** : Madame Nadège MOUGIN absente excusée. Madame Frédérique FLEURY et Messieurs Michel BOBILLIER et Alfonso HEREDIA absents.

**Procuration** : Madame Chantal DUBOC absente excusée a donné procuration à Madame Brigitte MAIRE.

**Secrétaire de séance** : Madame Alexandra CABOCEL

Le PV de la séance du 8 juillet 2019 est adopté sans observation.

### I Finances :

#### **Cession de terrain à Monsieur Philippe RONDOT : Délibération N°21/2019**

Suite au bornage réalisé par le Géomètre, la parcelle cadastrée section AC N°348 d'une contenance de 4 ares 76 ca ancienne situation, devient en situation nouvelle:

La parcelle A d'une contenance de 0 ares 54 ca restant en propriété à la commune.

La parcelle B d'une contenance de 4 ares 22 ca, cédée à Monsieur Philippe RONDOT

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la cession de terrain à Monsieur Philippe RONDOT de la parcelle B d'une contenance de 4 ares 22 ca. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant au prix de 25.00 euros le m<sup>2</sup>.

Les frais de géomètre sont à la charge de la commune. Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

#### **Décisions du Maire N°6 et N°7**

Le Maire décide de réaliser les encaissements correspondants au remboursement de BPCE Assurance pour 174.80 euros et de Monsieur ROLAND pour 130.00 euros pour la remise en état de la porte de placard cassée au Foyer.

#### **Projets travaux 2020**

**Église** : Suite à plusieurs infiltrations par le toit de l'Église, Monsieur Le Maire explique qu'il est nécessaire de réaliser la réfection totale de la toiture soit 830 m<sup>2</sup>. Concernant la chaudière à Fioul, il devient urgent de la remplacer. Le coût estimatif du total de ces travaux s'élève à 150 620.40 euros HT. Pour financer cette opération, des dossiers de demandes de subventions seront envoyés à l'État pour 35% de la totalité des travaux et au Conseil Départemental pour 26% pour la toiture.

Un courrier sera aussi envoyé l'Archevêché pour un soutien financier.

#### **Par informatique secrétariat**

Monsieur Le Maire explique qu'il est nécessaire de renouveler l'ensemble du parc informatique du secrétariat (réseau, trois postes clients et un ordinateur portable) pour être compatible avec l'évolution des logiciels. Le montant des subventions prévisibles devrait atteindre 4 000.00 euros.

#### **Travaux de voirie**

Anthony MERIQUE propose la réfection des routes de La Montée à Rangevillers, des Fosses pour la boucle et la rue du Crôtot.

#### Surveillance salle polyvalente

Monsieur Le Maire propose l'installation de caméras de surveillance pour les abords de la salle polyvalente

## II Urbanisme

### DPU

La commune n'entend pas faire valoir son droit de préemption urbain pour les immeubles suivants :

\* parcelle cadastrée section AE N°216, Cité des Sapins pour une contenance de 7 ares 38 ca à Madame Diana DE SOUSA LOPES.

\* parcelle cadastrée section AE N°130, rue des Rosiers pour une contenance de 4 ares 94 ca à Monsieur Mickaël CLOISEAU.

\* parcelle cadastrée section AB N°73, rue du Maréchal LECLERC pour une contenance de 4 ares 42 ca à Madame Angélique DANNECKER.

\* parcelles cadastrées section AE N°84 et 86, Au Village et Rue du Général De GAULLE pour une contenance respective de de 4 ares 42 ca et 11 ares 01 ca à la SCI « ZOGU », société à constituer

\* parcelle cadastrée section AC N°154, 3 rue des Tilleuls pour une contenance de 7 ares 56 ca à Monsieur Christophe BINET.

\* parcelles cadastrées section AE N°354, 377, 379 Au village et Rue du Maréchal LECLERC pour une contenance respective de de 11 ares 85 ca, 15 ares 52 ca et 8 ares 7 ca à Monsieur Nicolas ENDSTRASSER.

\* parcelles cadastrées section AE N°102, 103 Au village et Rue Pasteur pour une contenance respective de de 10 ares 05 ca, 06 ares 85 ca à Monsieur Maxime KAPLINSKI et Madame Andréa MACHADO.

\* parcelle cadastrée section AC N°360 18 Rue Octave STORTZ pour une contenance de 10 ares 03 ca à Monsieur Jonathan ALLAIRE et Madame Emeline GREZEL.

### Modification simplifiée du PLU et modalités de la mise à disposition : Délibération N°22/2019

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.153-45 à L.153-48 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal le 05 février 2018 ;

Vu l'arrêté de M. le Maire du 02 juillet 2019 prescrivant la modification simplifiée du PLU de la commune de Damprichard afin de supprimer l'emplacement réservé n° 2 devenu inutile (terrain appartenant à FINN-EST qui devient constructible).

Vu l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale après examen au cas par cas du 02 septembre 2019 qui décide de ne pas soumettre la modification simplifiée à évaluation environnementale ;

#### **Le conseil municipal décide**

##### **Article 1**

Le dossier de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune, corrigé en fonction des avis des personnes publiques associées sera tenu à la disposition du public selon les modalités suivantes :

- un dossier technique en version papier sera tenu à disposition du public en mairie de Damprichard aux jours et heures habituelles d'ouverture du 20 octobre 2019 au 20 novembre 2019. Ce dossier sera accompagné d'un registre dans lequel le public pourra faire part de ses observations.

- le dossier technique sera également téléchargeable sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <http://www.mairie-damprichard.fr/>

- les observations relatives à la modification simplifiée pourront également être transmises par voie postale du 20 octobre 2019 au 20 novembre 2019 à M. le Maire, projet de modification simplifiée, Mairie, 1, rue de la Mairie, 25450 DAMPRICHARD.

## **Article 2**

Le dossier tenu à la disposition du public comprendra :

- le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme
- l'avis émis par les personnes publiques associées.

## **Article 3**

A l'issue de cette mise à disposition, Monsieur le Maire en présentera le bilan au conseil municipal qui en délibérera et se prononcera sur le projet de modification.

## **Article 4**

Autorisation sera donnée au maire pour signer tout contrat, avenant, convention, concernant la modification du Plan Local d'Urbanisme et pour solliciter une dotation de l'Etat pour les dépenses liées à cette modification, conformément à l'article L.132-15 du Code de l'Urbanisme.

## **Article 5**

La présente délibération sera notifiée au Préfet.

Elle sera affichée pendant un mois en mairie.

Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Elle sera, en outre, publiée au Recueil des actes administratifs de la commune.

## **III Intercommunalité**

Monsieur Le Maire donne lecture du conseil communautaire du 26/06/2019.

Pour avoir connaissance de l'ordre du jour des prochains conseils communautaires, la note de synthèse sera envoyée à l'ensemble du conseil municipal.

## **Combe Saint Pierre à Charquemont**

Le Restaurant de la Combe Saint Pierre reste en fonction encore un an en attendant le projet de reprise du site.

## **Validation du rapport définitif de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) : Délibération N°23/2019**

Vu les délibérations du conseil communautaire du 28/09/2016 et 19/01/2017 instaurant respectivement la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) et la composition de la CLECT,

Vu la réunion de la CLECT du 26/06/2019 présentant les méthodes d'évaluation des charges communales 2018 devenues intercommunales ou communales en 2019 et validant le rapport définitif de la CLECT soumis à l'approbation de conseils municipaux dès le 11/07/2019,

Le Maire propose à l'Assemblée de se prononcer sur le rapport du 26/06/2019, tel qu'il a été soumis par le Président de la CLECT. Le Maire rappelle que les conseils municipaux disposent d'un délai de trois mois à compter du 11/07/2019 pour se prononcer soit avant le 11/10/2019.

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, adopte à l'unanimité le rapport de la CLECT du 26/06/2019.

## **IV Personnel**

La commune a recruté par le biais du service de remplacement du Centre de gestion du Doubs Madame Valérie ROUSSET à compter du 2 septembre 2019 pour effectuer l'entretien des bâtiments communaux et pour un renfort au périscolaire le temps méridien. Madame Roxane JOURNOT a travaillé seulement une semaine et a souhaité quitter ce poste.

Monsieur Jean Philippe BECOULET a quitté le poste d'Adjoint Technique de la commune de Damprichard à compter du premier septembre 2019. Un agent intérim assure le remplacement en attendant la nomination de Monsieur Arthur JACQUOT par mutation de la commune de Montbéliard prévue le 28 octobre 2019.

## **V Questions diverses**

### **Autorisation de démolition de l'immeuble 1, 3, 5 rue des Primevères : Délibération N°24/2019**

Le Bureau du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat du département du Doubs Habitat 25, dans sa séance du 19 décembre 2018, a validé l'engagement de l'opération de démolition d'un ensemble immobilier de 28 logements, sis 1, 3, 5 rue des Primevères à DAMPRICHARD.

Le conseil municipal, à l'unanimité se prononce favorablement pour la démolition de l'immeuble situé 1, 3, 5 rue des Primevères à DAMPRICHARD, qui ne répond plus aux critères en vigueur, avec de nombreux logements vacants. Il n'y a pas encore de délai connu pour la construction d'autres immeubles. Les habitants sont relogés quasi en totalité sur Damprichard.

#### **Logements Néolia**

Suite à la mise en vente de 11 logements sis 3 à 13 rue Marcel PAGNOL, Néolia Groupe Action Logement informe la commune de la date prévisionnelle de mise en vente des 4 logements situés 24 A à 24 D rue des Ecoles pour l'année 2020.

#### **Demande de déneigement sur domaine privé**

Le samedi 7 septembre 2019, les adjoints de Monsieur Le Maire ont reçu en mairie Monsieur et Madame BARTHOULOT Simon de Pré Maillot, Monsieur et Madame GUILLAUME Joseph des Seignes et Madame Marilyne RUFFIOT de la Montée. La demande concerne le déneigement sur le domaine privé des habitations respectives. Un débat lors de la séance du conseil s'est déroulé en présence de personnes concernées pour une demande collective. Une réponse écrite sera envoyée à Madame Nathalie BARTHOULOT pour confirmer le fonctionnement du déneigement de la commune qui n'intervient pas sur le domaine privé.

#### **Demande de « POWERFIT » pour révision du loyer mensuel**

Monsieur Christophe BELIN demande une baisse d'environ 15% du loyer mensuel pour les locaux occupés par « POWERFIT ». Le loyer actuel est de 846 € et il supporte une baisse d'activité de 25 % suite à la concurrence de l'Orange Bleue à Maîche. Monsieur Le Maire propose une baisse de 5.5 %, soit un loyer de 800 euros. Le bail commercial est à renouveler pour le 3 janvier 2020.

#### **Bâtiment « Maison des Associations »**

Monsieur Le Maire informe le Conseil de son intention de lancer une procédure de péril imminent sur le bâtiment situé derrière le grand bâtiment « Maison des Associations ». Un courrier de mise en demeure a été envoyé à Monsieur Le Directeur de la SCI du BIJOU, dernier propriétaire connu.

Le courrier est revenu pour motif « Destinataire inconnu à l'adresse ». La procédure va donc se poursuivre.

#### **Voitures « ventouses »**

Il est signalé un problème de voitures « ventouses » à l'École Maternelle et sur le parking de la salle polyvalente.

#### **Candélabre Lotissement Loc Maria Plouzané**

Le socle du candélabre non posé situé Lotissement Loc Maria Plouzané sera enlevé.

#### **Plaque « Jardin du Souvenir »**

Madame Alexandra CABOCEL remercie la commune pour l'installation de la plaque « Jardin du Souvenir » au cimetière.

#### **Repas des Anciens**

Le repas des Anciens aura lieu le 14 décembre 2019 à la salle de Damprichard.

La séance est levée à 22 heures 45.